



Commune de Charantonnay

**Centre Communal  
d'Action Sociale**

## APPEL A CANDIDATURE

### REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Le démissionnaire ne représentant aucune association visée par le code de l'action sociales et des familles, il sera procédé à sa nomination par mes soins.

Pour être recevables les candidatures doivent concerner des personnes :

- Qui souhaitent s'investir dans l'action sociale de la commune et plus particulièrement sur la thématique de l'aide au logement et insertion ;
- Qui ne sont pas des fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

#### DELAI IMPERATIF :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir à Monsieur Le Maire au plus tard le 23 décembre 2022 sous pli une lettre de motivation.

Fait à Charantonnay le 14 novembre 2022

Le Maire